

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####
#####

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2024_PDL_00206

EHPAD La Reposance
1 Place du Cantal
72100 LE MANS

Monsieur ####, Directeur.

Nantes, le jeudi 3 octobre 2024

Madame le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rappor final de contrôle** assorti du des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de ce contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général,
Le Directeur de Cabinet

#####

Contrôle sur pièces le 06/05/2024

Nom de l'EHPAD	EHPAD LA REPOSANCE	
Nom de l'organisme gestionnaire	ASSO SARTHOISE ALLIANCE ACCUEIL PA	
Numéro FINESS géographique	720006790	
Numéro FINESS juridique	720006725	
Commune	LE MANS	
Statut juridique	EHPAD Privé non lucratif	
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF	Autorisée	Installée
Capacité Totale	112	
	HP	96
	HT	16
	PASA	12
	UPAD	15
	UHR	
PMP Validé	229	
GMP Validé	699	
	Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial	
Nombre de prescriptions	Priorité 1	Priorité 2
Nombre de recommandations	Total	
	2	1
	3	8
	3	11
	Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final	
Nombre de prescriptions	Priorité 1	Priorité 2
Nombre de recommandations	Total	
	2	1
	3	5
	3	8

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues						
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2											
1 - GOUVERNANCE																
2 - RESSOURCES HUMAINES																
2.14	Formaliser les entretiens professionnels des agents, selon une fréquence à minima bisannuelle			2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en déclarant prendre en compte la recommandation.	Il est pris acte des éléments transmis. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation.		Mesure maintenue						
2.16	Poursuivre les actions de formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.			2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en déclarant prendre en compte la recommandation.	Il est pris acte des éléments transmis. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation.		Mesure maintenue						
2.17	Poursuivre les actions de formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.			2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en déclarant prendre en compte la recommandation.	Il est pris acte des éléments transmis. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation.		Mesure maintenue						
3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT																
3.10	Formaliser une annexe au contrat de séjour pour les personnes ayant des restrictions à leur liberté d'aller et venir, conformément aux dispositions des Art. R 311-0-5 à R 311-0-9 du CASF	1				6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant la formalisation des annexes relatives aux restrictions à la liberté d'aller et venir. Il est précisé la signature des documents en cours.	Il est pris acte des éléments transmis. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.11	Mettre en place une organisation permettant à chaque résident de bénéficier d'un projet personnalisé réactualisé annuellement. (L311-3,7° du CASF)	1				6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé (Art. L311-3,7° CASF et D 311-8° du CASF).		2			1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.			1		Dès réception du présent rapport	L'établissement a transmis des informations complémentaires en déclarant la proposition d'une douche hebdomadaire à l'ensemble des résidents. Il est précisé l'amélioration en cours de la traçabilité.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.19	Organiser pour les résidents un minimum d'animations le weekend.			2		6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.			2		1 an	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.25	Avoir une réflexion institutionnelle afin de réduire le délai de jeûne.			1		6 mois	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soins			1		Dès réception du présent rapport	L'établissement a transmis des éléments complémentaires en indiquant prendre en compte la demande de mesure corrective.	Il est pris acte des éléments apportés. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue						